

Pétition pour ré-autoriser l'accès aux chiens à la plage de la Bécassine (Versoix)

Adressée au Conseil d'État de Genève et à la Ville de Versoix

Depuis le 1er mai 2023, l'accès à la plage de la Bécassine à Versoix a été interdit aux chiens par le Conseil d'État de Genève. L'interdiction a été appliquée le vendredi 28 avril 2023, du jour au lendemain, par la pose d'un panneau à l'entrée de la plage, sans communication appropriée auprès de la population.

Depuis plusieurs années, on constate dans le canton une diminution des espaces de liberté pour les chiens sur le territoire public, avec en parallèle une augmentation des sanctions. On favorise la punition et l'absence de communication (excepté pour le ramassage des crottes) au détriment de l'apprentissage et de l'éducation. En effet, les cours d'éducation canine ne sont plus obligatoires dans le canton de Genève, sauf pour les chiens de plus de 25 kg. Quant aux cours de langage canin, nécessaires pour comprendre le comportement des chiens et éviter les interactions malheureuses, ils ne sont pas connus ni promus par le canton.

Le chien est un être vivant et sensible qui, au même titre que l'être humain, a besoin pour sa santé physique et mentale d'espaces de liberté dans lesquels il peut se dépenser par le jeu, l'apprentissage, la socialisation auprès de ses congénères et des humains ainsi que par la découverte et l'exploration.

La plage de la Bécassine, qui était encore accessible aux chiens jusqu'au 30 avril 2023, est de ce fait un lieu public qui offre aux chiens et à leurs propriétaires un espace d'épanouissement vital en ville :

- Pour conserver une bonne forme physique et mentale, le chien peut se dépenser et s'épanouir dans l'eau par le jeu ou par l'apprentissage. Cela lui permet d'évacuer son stress, de canaliser son trop-plein d'énergie tout en ayant du plaisir.

- Grâce à sa faible déclivité, la plage de la Bécassine, permet aux chiens d'apprivoiser l'eau sans stress inutile pour apprendre à nager vers le large en toute sécurité. Contrairement aux rivières, il n'y a pas de courants forts à cet endroit et le chien ne court pas de risque d'être emporté et se noyer.

- Lors des fortes chaleurs, toujours plus fréquentes dans les années à venir, le chien peut se dépenser dans l'eau rafraîchissante du lac en toute sécurité et ainsi prévenir les coups de chaleur mortels pour lui.

- La plage constitue un lieu privilégié d'observations et d'échanges entre les humains, toutes générations confondues, sur le comportement canin. L'immense majorité de ces interactions entre les propriétaires de chiens, leur animal, et les personnes qui n'ont pas de chiens se passent dans le respect de chacun. Le chien est d'ailleurs un merveilleux agent de lien social, et suscite des rencontres inattendues.

- La plage de la Bécassine était la seule plage du canton de Genève autorisée aux chiens et aisément accessible par le CEVA et l'autoroute pour les personnes habitant hors de Versoix. Par ailleurs, Versoix dispose de deux plages ainsi que d'un nouvel espace de détente avec accès pour la baignade qui sont non accessibles aux chiens.

- Refuser l'accès de la plage de la Bécassine aux chiens c'est aussi discriminer les propriétaires qui ont besoin de leur chien pour des raisons de santé mentale et leur interdire à eux également l'accès au lac et à ses bienfaits. Versoix a fait construire cette année une rampe d'accès direct au lac pour les fauteuils roulants sur la plage de Port-Choiseul et a récemment aménagé un nouvel espace pour la baignade et les pique-niques sis sur la Route de Suisse. En revanche, ces deux lieux discriminent eux aussi les personnes qui ont besoin de leur chien à cause de leur handicap dit invisible en interdisant l'accès à l'animal de thérapie.

- Interdire l'accès aux chiens en leur imputant toutes les nuisances, c'est dénier les dégâts plus importants causés par les humains sur la plage et sur la faune : déchets plastiques, tessons de bouteilles, cannettes, mégots de cigarettes, Sound-box au volume maximal, ... Pourtant ni la Ville de Versoix ni le canton de Genève ne les privent de l'accès à la plage et ni ne les sanctionnent.

- Enfin, la plage de la Bécassine a une surface suffisamment généreuse pour permettre à toutes et tous de trouver un espace de loisir avec ou sans chien.

Discuter et échanger et non pas priver et sanctionner, c'est consolider une bonne entente entre toutes et tous.

Nous, signataires, demandons ainsi l'accès pour les chiens à la plage de la Bécassine, accès qui leur a été interdit depuis le 1er mai 2023.

En accord avec les arguments avancés dans la pétition, nous, signataires, demandons l'accès pour les chiens à la plage de la Bécassine, accès qui leur a été interdit depuis le 1^{er} mai 2023.



Nom	Prénom	Adresse	Signature

A retourner (même incomplètement remplie) avant le 15 août 2023 à :
Mme Virginie Gazzola - Route de Sauverny 5 - 1290 Versoix
ou par e-mail à viriniegazzola84@gmail.com